

JUGE-ARBITRE 3^{ème} DEGRÉ et RECYCLAGE

Domaine de compétence :

Direction de toutes les épreuves régionales et à la table du Juge-arbitre du Critérium Fédéral au niveau national.

Conditions :

- ✓ Être licencié à la FFTT (licence traditionnelle).
- ✓ Être titulaire du grade d'Arbitre et de Juge-arbitre 2^{ème} degré depuis au moins un an.
- ✓ Le candidat ne peut se présenter à l'UV1 que deux fois et qu'une seule fois à l'UV1 tous les deux ans.

Session de formation :

- ✓ Caractère obligatoire.

Contenu :

- ✓ Connaissance de toutes les formules d'épreuves.
- ✓ Tirage au sort – Répartition des joueurs dans les poules (assiette).
- ✓ Elaboration du POT (Plan d'Occupation des Tables).
 - ➔ La connaissance des "Règles de Jeu" est supposée acquise.

Durée de la formation :

- ✓ Un week-end
 - Samedi de 9h00 à 19h00
 - Dimanche de 9h00 à 18h30

Date et lieu :

- ✓ A définir par la Zone 6

Contrôle des connaissances :

- ✓ **UV1 :** Forme : a - Questionnaire à choix multiples (QCM) sur l'arbitrage
12 questions – Note inférieure à 8 : éliminatoire
b - Préparation et déroulement d'un tournoi régional.
Durée : 15 jours (à faire chez soi).
Admissibilité pour l'UV2 : obtenir 17/20 (sur la préparation du tournoi).
- ✓ **UV2 :** Forme : Mise en situation : direction d'un tournoi ou une épreuve régionale adéquate avec un formateur.
Validation : 15/20

Admission :

- ✓ L'obtention du grade de JA3 est subordonnée aux validations successives des UV1 et UV2.
- ✓ Le bénéfice de l'UV1 n'est conservé que deux fois en cas d'échec à l'UV2.

Inscription :

- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par la Ligue par courriel environ quatre semaines avant la date du stage :
 - aux clubs,
 - à tous les JA2 qui ne sont pas JA3.
- ✓ Une fiche de confirmation sera alors envoyée par courriel par la Ligue.

Coût :

- ✓ 82,00 € pour tous les licencié(e)s de la Ligue.
- ✓ Paiement lors de l'inscription.
- ✓ Aucun remboursement en cas de défection.

Activité par saison :

Une prestation à la table sur convocation de la CDA ou de la CRA.

Recyclage : le recyclage n'est pas obligatoire à condition de diriger au moins deux épreuves autres que le Critérium Fédéral par saison.

- ✓ Fréquence : tous les trois ans
- ✓ L'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.